

L'ASSURANCE PROFESSIONNELLE DES MAGISTRATS

Une offre performante, adaptée et concurrentielle
sous la forme de deux contrats complémentaires :
une protection juridique professionnelle
et une responsabilité civile professionnelle.

UNE OFFRE EXCLUSIVE PROTECTION JURIDIQUE AVEC COVÉA

Premier assureur de biens
et responsabilité en France



**UNE OFFRE
EXCLUSIVEMENT
RÉSERVÉE AUX
ADHÉRENTS
D'UNITÉ
MAGISTRATS**

**DEUX CONTRATS
DISTINCTS
AU CHOIX
POUR UNE
COUVERTURE
COMPLÈTE**

1. UN CONTRAT PROTECTION JURIDIQUE PROFESSIONNELLE POUR 60 EUROS/AN :

***Assistance d'un avocat à tous les stades du disciplinaire** (avertissement, enquête administrative, comparution devant la commission d'admission des requêtes, poursuites devant le CSM),

***Frais d'avocat** en cas d'infractions commises à votre encontre dans le cadre ou du fait de vos fonctions (violences, menaces, injures publiques, diffamation, harcèlement moral, atteintes aux biens),

***Frais d'avocat** en cas de poursuites pour faits involontaires de nature pénale,

***e-réputation** : intervention immédiate d'une prestation d'« e-réputation web nettoyage » en cas de propos dénigrants vous visant sur internet ou les réseaux sociaux,

***Soutien psychologique** : prise en charge d'un psychologue de votre choix si vous êtes confronté à l'un des risques couverts.

2. UN CONTRAT RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE - ACTION RÉCURSOIRE DE L'ÉTAT POUR 133,72 euros/an :

Ce contrat protège contre l'action récursoire de l'État engagée sur le fondement de l'article 11-1 du statut.

Nous offrons ce contrat pour les collègues souhaitant une couverture complète bien que cette action récursoire n'ait jamais été actionnée par l'État.

L'OFFRE D'UNITÉ MAGISTRATS EST L'ASSURANCE LA PLUS COMPLÈTE PROPOSÉE AUX MAGISTRATS

Pourquoi?
Parce qu'elle offre
une protection
juridique
professionnelle
avec une garantie
de **50 000 euros**
pour des frais
d'avocat de votre
choix sans franchise
pour une cotisation
annuelle de
60 euros.

La garantie PROTECTION JURIDIQUE PROFESSIONNELLE offerte par COVÉA est **la meilleure couverture actuelle** vous proposant :

- 1.** L'assistance d'un avocat à **tous les stades du disciplinaire** (avertissement, enquête administrative vous concernant, comparution devant la commission d'admission des requêtes, poursuites devant le CSM),
- 2.** La prise en charge des frais d'avocat en cas **d'infractions commises à votre encontre dans le cadre ou du fait de vos fonctions** (violences, menaces, injures publiques, diffamation, harcèlement moral, atteintes aux biens),
- 3.** La prise en charge des frais d'avocat en cas de **poursuites pour faits involontaires de nature pénale**,
- 4.** L'**e-réputation** : intervention immédiate d'une **prestation d'« e-réputation web nettoyage »** en cas de propos dénigrants vous visant sur internet ou les réseaux sociaux,
- 5.** Un **soutien psychologique** : prise en charge d'un psychologue de votre choix si vous êtes confronté à l'un des risques couverts.

COMMENT SOUSCRIRE

1. Adhérez au syndicat :

[https://unite-magistrats.org/
adhésion](https://unite-magistrats.org/adhesion)

2. Contactez l'assureur concerné avec votre numéro d'adhérent :

- Le contrat Protection Juridique
Professionnelle (PJP) est
proposé par Covéa Protection
juridique EURL CABINET
BARBIER
78 rue Legendre 75017 Paris
Tél : 01.46.27.36.79

- Le contrat Responsabilité Civile
Professionnelle (RCP) est
proposé par Inter Mutuelle
Entreprise
11 rue du Docteur Lancereaux
75378 Paris cedex 08
Tél : 02.32.95.35.92

3. Pour toutes difficultés, n'hésitez pas à joindre notre réfèrent à l'adresse suivante : synd-unite-magistrats@justice.fr À l'attention de Marc LIFCHITZ

